

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

Le 09 avril 2015 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 1 avril 2015.

Étaient présents : Djamila AMOUR, Alain BARTHOUX, Thierry CHABOT, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, René DEMONT, Virginie LAROCHE, Jean-Benoît REGY, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS, Grégoire TOUZEAU, Michèle TURCI

Secrétaire de séance : Djamila AMOUR

Ont voté pour : 13 (TREIZE)

---oOo---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- 1) Le point n°8 pour le vote des taxes ;
- 2) Le point n°9 pour le vote des subventions attribuées aux associations.

L'ensemble des conseillers municipaux accepte ces modifications.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 16 mars 2015, Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,
Approuve le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2015.

Madame Djamila AMOUR est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur Jean-Benoît REGY prend place en cours de séance à 20h35.

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - ASSAINISSEMENT

VU la délibération n°2014-04-28-2 du 28/04/2014 du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2014 ;

CONSIDÉRANT les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, décide d'approuver le compte administratif 2014 du budget du service Assainissement ;

Le maire ayant laissé la présidence de la séance à Monsieur José TOMAS – 1^{ère} adjoint ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votant :

- **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2014 du service Assainissement ;
- **ARRETE** à l'unanimité des membres votants le compte administratif de l'exercice 2014 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat à la clôture de l'exercice 2013	134 798.31 €	85 023.52 €
Résultat de l'exercice 2014	13 380.44 €	8 979.57 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2014	148 178.75 €	94 003.09 €

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire ;

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur en poste à Montereau et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;

CONSIDÉRANT que le receveur municipal a transmis au Maire de la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin et avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

ADOpte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat à la clôture de l'exercice 2013	134 798.31 €	85 023.52 €
Résultat de l'exercice 2014	13 380.44 €	8 979.57 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2014	148 178.75 €	94 003.09 €

3. AFFECTATION DU RESULTAT - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif et le compte de gestion 2014 établis font apparaître les résultats de clôture suivants :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 85 023,52€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 134 798,31€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 8 979,57€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 13 380,44€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par Conseil municipal de la manière suivante :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 148 178,75€

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

4. BUDGET PRIMITIF 2015 - ASSAINISSEMENT**Le Conseil Municipal,****VU** le Code général des collectivités locales ;**CONSIDÉRANT** la présentation faite par le Maire du projet de budget 2015 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 49 ;**CONSIDÉRANT** que l'équilibre pour la **section d'exploitation**, en dépenses et recettes, s'établit à **175 424.75 €** ;**CONSIDÉRANT** que l'équilibre pour la **section d'investissement**, en dépenses et recettes, s'établit à **111 228.66 €** ;**ADOpte** à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2015 tel que présenté.**5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE****VU** le Code général des collectivités territoriales ;**VU** la délibération n°2014-04-28-5b du 28 avril 2014 du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2014 ;**CONSIDÉRANT** les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014 ;**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ;**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, décide d'approuver le compte administratif 2014 du budget de la Commune ;**Le maire ayant laissé la présidence de la séance à Monsieur José TOMAS – 1^{ère} adjoint ;****Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votant :**– **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2014 de la Commune ;– **ARRETE** à l'unanimité des membres votants le compte administratif de l'exercice 2014 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2013	245 058.36 €	46 194.69€
Résultat de l'exercice 2014	18 913.68 €	- 30 723.21 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2014	263 972.04 €	15 471.48 €

6. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE**Le Conseil Municipal,****VU** le Code général des collectivités territoriales ;**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;**CONSIDÉRANT** que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;**CONSIDÉRANT** qu'il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire ;**CONSIDÉRANT** que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur en poste à Montereau et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;**CONSIDÉRANT** que le receveur municipal a transmis au Maire de la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin et avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;**CONSIDÉRANT** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;**ADOpte** à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2013	245 058.36 €	46 194.69€
Résultat de l'exercice 2014	18 913.68 €	- 30 723.21 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2014	263 972.04 €	15 471.48 €

7. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif et le Compte de Gestion 2014 établis font apparaître les résultats de clôture suivants :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 46 194,69€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 245 058,36€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -30 723,21€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 18 913,68€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 319 272,57€

En recettes pour un montant de : 125 380,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 178 421,09€

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par Conseil municipal de la manière suivante :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 178 421,09€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 85 550,95€

8. VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2015

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le Maire de fixation des taux des 3 taxes, au même niveau que l'année précédente,

Le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité les taux proposés :

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

NATURE DE LA TAXE	TAUX
Taxe d'habitation	15.89 %
Taxe foncière (bâti)	14.19 %
Taxe foncière (non bâti)	41.90 %

9. VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions suivantes et propose de les soumettre au vote.

Associations	Montant 2015
AFM Téléthon	30
AFR	150
AHVOL	100
AMICALE DU BOCAGE	40
CHEV-ANES DE TRAIT	50
CLIC SOUTIEN	100
COSEG BALL TRAP RENARDIERES	50
DONNEURS DE SANG	50
FEERIES DU BOCAGE	100
FNACA	150
FOOTBALL CLUB FLAGY	60
FOYER DES ELEVES COLLEGE J.PREVERT	80
JEUNES SAPEURS POMPIERS	30
La Curieuse	1500
Randonneurs du Bocage Gâtinais	80
RENAISSANCE VOULXOISE	100
TIR A L'ARC ORVANNAIS	100
TRUITE DE L'ORVANNE	500
TOTAL	3270

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après examen des différentes demandes énoncées ci-dessus, **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement des subventions pour l'année 2015.

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités locales ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le Maire du projet de budget 2015 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 14 ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la **section de fonctionnement**, en dépenses et recettes, s'établit à **548 638.11€** ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la **section d'investissement**, en dépenses et recettes, s'établit à **977 983.57€** ;

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2015 tel que présenté.

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

11. PRIME D'INSTALLATION

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de son intention de titulariser Madame Gwénaëlle BIGOT (adjoint administrative 2^{ème} classe à temps complet – IB 343) ;

Considérant que la prime d'installation a toujours été versée aux agents titularisés dans la commune ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer la prime d'installation à Madame Gwénaëlle BIGOT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'attribuer à Madame Gwénaëlle BIGOT la prime d'installation dont le montant est égal à la somme du traitement mensuel et de l'indemnité de résidence afférents à l'IB 500. Cette prime sera versée dans les 2 mois de la titularisation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- **Le Comité de jumelage de Lorrez-Le-Bocage-Préaux** organise un voyage un week-end du 6-7 juin à Himmelpforten en Allemagne. Le bulletin d'inscription est disponible en Mairie.
- de la procédure engagée par **la Commune de Montmachoux** pour son retrait de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais et son intégration dans la Communauté de Communes des Deux Fleuves pour des raisons économiques liées au service assainissement.
- de la réponse de Monsieur HUET à Madame HAYE.
- La possibilité de prise en charge du dossier d'étude du Plan Local d'Urbanisme par la C.C.B.G.
- du problème de nuisances rencontré par le voisinage de Bichereau lors des réunions de chasse organisées dans les cabanes vers Machemoulin. Une conciliation est en cours avec le Président de la société de chasse qui propose d'organiser les briefings sur un terrain plus éloigné des habitations et s'engage à faire respecter le calme. Le conseil municipal décide de laisser la société exploiter les cabanes pendant une période d'un an. Si les conditions ne sont pas respectées cette autorisation pourra être retirée à tout moment par Monsieur le Maire.
- La commission « sport jeunesse » de la C.C.B.G., en partenariat avec le Conseil Général organise les 15 (Noisy-Rudignon), 16 (Thoury-Ferrottes) et 17 juillet 2015 (Voulx) une animation sportive « A toi de jouer ! »
- Les travaux du lavoir, chantier conduit par Initiatives 77 progressent. Une réunion d'avancement avec le Conseil Général notre financeur est prévue le mardi 14 mars.
- Stéphane et Julien ont commencé à mettre en place les plantations prévues par la commission « Environnement-écologie ».
- La réunion de préparation de chantier pour les travaux de la salle des fêtes aura lieu lundi 13 avril 2015 à 9h.
- Un panneau lumineux va être implanté aux abords de la Mairie. L'emplacement reste à définir en prenant en compte les contraintes liées au voisinage.

Monsieur Jean-Benoît REGY fait part d'une visite du verger qu'il a organisé avec l'association « les croqueurs de pommes ». Cette association va proposer de faire un plan du verger et une formation de coupe des fruitiers.

Monsieur Denis CHOLLET nous fait un compte-rendu de la dernière réunion du SIRMOTOM dans laquelle a été évoquée l'étude pour une nouvelle tarification du service.

Madame Michèle TURCI nous fait part du vote du budget du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne.



MAIRIE DE THOURY-FERROTTES

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

BOITE A IDEES

Madame GERMAIN souhaiterait que soit rédigé dans le Tacot un article sur les lieux pittoresques de Thoury-Ferrottes ainsi qu'une information sur les chambres d'hôtes et gîtes présents sur la Commune et à proximité. La commission « Communication-culture » prend note de ce sujet pour une prochaine édition et indique que les artisans et commerces de la Commune sont valorisés dans chaque Tacot.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h58.

Le Maire
Yves ROY

La secrétaire
Djamila AMOUR

